



Mon chien s'est fait attaqué par un un staff

Par **medusa78**, le **15/10/2019 à 10:05**

Bonjour,

Je ne sais pas vraiment dans quelle partie poser ma question donc je l'ai mise en droit générale.

Je vous fait un petit point sur la situation, mon conjoint a sorti mon chien mardi dernier et celui-ci s'est fait attaqué par le chien de notre voisin un staff pr la deuxieme fois, car ce voisin n'a pas sur le retenir et le sort sans musolière.

Mon chien a été blessé suite à cette attaque 2 gros trous au niveau de la gorge, mon conjoint est allé prévenir le voisin que les frais de vétérinaire seront a sa charge.

Voyant les dégâts je n'ai pas touché et appeler un vétérinaire de garde pour qu'il vienne me le soigner. J'en ai eu pour une bonne facture.

Le lendemain mon conjoint a enmené la facture au voisin celui-ci a dit qu'il allait voir et revenir vers nous samedi.

Samedi il débarque chez nous en disant qu'il ne payeras pas car son vétérinaire a dit que c'était bien trop cher et que le chien n'était pas en danger de mort.

On lui a dit que nous n'étions pas vétérinaire que le chien était blessé et que c'était a lui de faire le nécssaire. On lui a dit de voir avec son assurance et depuis toujours aucune nouvelle et toujours aucun remboursement.

Que pouvons-nous faire pour être remboursé en sachant que moi même je ne peux pas porter plainte car je n'étais pas la et que mon conjoint a priori veut absolument faire à

l'amiable mais que le voisin n'a pas l'air de cet avis?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

Par nihilscio, le 15/10/2019 à 17:29

Bonjour,

Il est légitime de faire soigner un chien blessé même s'il n'est pas en danger de mort.

Il semble qu'il n'y ait pas de possibilité de règlement amiable. Le remboursement de la facture du vétérinaire est une affaire civile de la compétence du tribunal d'instance. Sa saisine peut se faire par déclaration au greffe après une mise en demeure infructueuse. Comme le chien est autant à vous qu'à votre compagnon et que vous en partagez les frais d'entretien, vous pouvez prendre l'initiative de l'action en justice.

Le staff étant un chien de catégorie 2, voire même peut-être 1, vous devriez porter plainte à la police ou à la gendarmerie. C'est tout de même une question de sécurité publique. La muselière est obligatoire pour ce type de chien.